

## REUNION DU JEUDI 12 MAI 2005

Nous attirons votre attention sur le fait que la réunion du mois de mai se fera le 2e jeudi de mai (soit le 12 mai), suite à la fête de l'Ascension.

### ORDRE DU JOUR :

1. Accueil du Président
2. Résultats du concours d'avril 2005
3. Remise du concours de mai 2005 :

*BELGIQUE : guerre 14-18. Un document de la Belgique non envahie*

- Document portant oblitération à l'arrivée ou au départ d'une commune de la poche de l'Yser 30 points
- Au départ de Ste Adresse 20
- Au départ de Le Havre spécial 15
- Au départ de Bar le Duc 10
- P.M.B. Poste militaire belge 5
  
- Type de document lettre 20  
Autre 10
  
- Document affranchi 10
- Document non affranchi 5
  
- Etat et fraîcheur 20
- Lisibilité oblitération 20

4. Conférence : Mireille LUTZ, amoureuse de sa région, viendra nous parler de sa collection thématique «LA VALLEE DE LA MEUSE»  
A l'approche des vacances, voilà certes un exposé qui nous fera rêver

## REUNION DU JEUDI 19 MAI 2005

La seconde réunion du mois d'avril aura lieu le jeudi 19 mai 2005 à partir de 20h.15 au cercle culturel et récréatif espagnol, avenue des Déportés, 79.

- Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30.
- Distribution des nouveautés par André Clusman.
- Tombola animée par Jean-David Soille :

Belgique : N° 411/18 ** .....	25	euros
Belgique : N° 1032/36 ** .....	25	
Belgique : N° 743/47 ** .....	19	
Belgique : N° 1039/45 ** .....	13	
Belgique : N° 556/67 ** .....	12,50	
Belgique : N° 1205/11 ** .....	12,50	
Belgique : N° 623/24 ** .....	9,50	
Belgique : N° 909/11 ** .....	9	
Belgique : N° 1053/62 ** .....	8,80	
Belgique : N° 1147/49 ** .....	8	
Belgique : N° 603/12 ** .....	7,75	
Belgique : N° 1300/1303 ** .....	7,50	
Belgique : N° 188 ** .....	7	
Belgique : N° 1153/58 ** .....	6,50	
Belgique : N° 1272/86 ** .....	6,15	
Belgique : N° 1262/68 ** .....	6	
Belgique : N° 748/50 ** .....	5,50	
Belgique : N° 967/72 ** .....	5	
Belgique : N° 573/82 ** .....	4,75	
Belgique : N° 512 ** .....	4	

---

## PHILATÉLIE

### Premier jour tardif...

Décidément, le service philatélique de la Poste pédale dans la choucroute pour l'instant... Outre des émissions de plus en plus pléthoriques et coûteuses, il commet des erreurs.

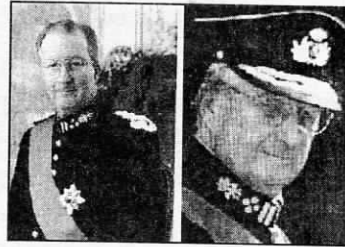
Parmi celles des dernières semaines, relevons : l'annonce en néerlandais d'un feuillet avec les timbres de onze champions motocyclistes et celle en français du même feuillet avec douze champions (c'était l'information correcte) ; la parution d'une carte illustrée (first day sheet) avec les timbres commémoratifs de la bataille des Ardennes et un texte signalant qu'elle a eu lieu en 1954 ; un timbre de Noël 2004 émis également sous forme auto-adhésive et en carnet sans que cela soit annoncé à temps et sans que cela soit compris dans l'abonnement des philatélistes...

Et, dernière affaire en date que nous signale Casimir Van Roy, de Blanden, la prévente du timbre consacré au 175<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique, à Rulles (Arlon). Des centaines d'enveloppes « premier jour » ont été oblitérées avec un cachet portant la date du 12 mai 2005 au lieu du 12 février 2005... Elles viennent de parvenir à ceux qui les avaient commandées...

A. G.

## PHILATÉLIE

### Où est passée la 4<sup>e</sup> étoile d'Albert II ?



À gauche, un portrait du Roi en général 3 étoiles, grade qu'il avait jusqu'en 2001. À droite, une image actuelle du Roi, en uniforme de général 4 étoiles.

Pour encore illustrer la série « le service philatélique de La Poste pédale dans la choucroute » entamée hier dans nos colonnes, signalons que l'uniforme de notre roi Albert II, visible sur le timbre de la série *Dynastie* en vente depuis ce lundi 28 février, n'est plus du tout d'actualité...

En effet, pour illustrer son bloc-feuillet représentant nos souverains, La Poste a manifestement utilisé une photographie qui est vieille de plus de quatre ans. Sur le timbre, notre Roi pose en tenue de général trois étoiles. Celles-ci sont bien visibles sur son col. Or, depuis 2001, Albert II a le grade de général quatre étoiles. Des étoiles qui sont placées « en carré » sur son col, et visibles à chacune de ses sorties en grand uniforme.

Signalons, pour nous consoler, que l'erreur avait déjà été faite, en 2003, sur les photos anniversaires des dix ans de règne du souverain...

Autre précision : un lecteur, Casimir Van Roy, de Blanden, faisait allusion hier dans nos colonnes à la prévente du timbre consacré au 175<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique à Rulles (Arlon) le 12 février dernier. Renseignements pris, ce n'est pas la prévente des timbres des 175 ans du Royaume qui s'est déroulée le 12 février dernier, à Rulles (mais aussi à Grammont et à Rhode-Saint-Genèse), mais la prévente du timbre consacré aux 100 ans du Rotary et celle des deux timbres de la série *Notre langue*, mettant en valeur Johan Hendrik van Dale et Maurice Grevisse.

É. G.

## A PROPOS DES PERVERSIONS EN PHILATÉLIE

Jean-Louis DECHESNE

Mon article du mois de novembre aurait-il suscité de l'émulation ? Après être revenu au régime allégé, le Bulletin a enfin retrouvé des articles qui n'ont pas été uniquement conçus avec la rubrique *Copier-coller*, et d'autre part, certains d'entre vous (deux !) m'ont dit avoir beaucoup apprécié ma prose, aussi je m'y remets. Assez de procrastination !

Dans cet article, j'évoquais notamment les plis affranchis du *Penny Black* avant la date officielle d'utilisation et qui, par le fait même, avaient été considérés comme non affranchis et dès lors taxés. Cela s'est également produit en Belgique lors de l'émission des *Épaulettes*. Vous pouvez en voir un exemple en dernière page de couverture du Balasse Magazine N° 226 de juin 1976. Cette lettre partie de la région de Zelzaete (marque de boîte rurale Z, soit, selon Porignon, Oost-Eecloo<sup>1</sup>) le 30 juin 1849 à destination du Gouverneur de Flandre Orientale<sup>2</sup> à Gand, est affranchie d'un N° 1 qui n'a eu cours qu'à partir du lendemain. Aussi, l'affranchissement est considéré comme inexistant, la lettre est taxée à deux décimes et refusée pour la taxe (les services publics refusent généralement les plis taxés). Le timbre a été oblitéré à Gand le 1<sup>er</sup> juillet. D'où, l'expéditeur a payé trois fois le port et s'il a voulu que son message parvienne à destination, il a dû écrire une nouvelle lettre et l'affranchir correctement, ce qui lui fit un quatrième port.

Par ailleurs, p. 9, à la 7<sup>ème</sup> ligne de ce papier, j'ai laissé passer une faute d'orthographe et le programme de correction automatique n'y a vu que du feu, lui aussi. J'ai écrit *Le recto d'une carte postale est là où devrait se trouver l'adresse et l'affranchissement*. Deux sujets au singulier unis par la conjonction *et* entraînent le pluriel du verbe, même si, comme c'est le cas, il précède les dits sujets. Toutes mes excuses ! Et nous avons donc *devraient*. Je remercie tous ceux qui ne l'ont pas remarqué (et qui avaient néanmoins lu le texte, bien sûr).

## CE N'EST PAS PARCE QUE C'EST IMPRIMÉ QUE C'EST VRAI !

Jean-Louis DECHESNE

Même les auteurs es philatélie ou es histoire postale les plus réputés ont publié des erreurs ou des approximations parce qu'à leur époque les connaissances en la matière (pas uniquement *leurs* connaissances) n'étaient pas aussi avancées qu'actuellement. Il leur est aussi arrivé de commettre des erreurs de distraction et de ne pas les repérer à la relecture des épreuves<sup>3</sup>. La description du pli donnée ci-dessus en est un premier exemple. L'heureux propriétaire (j'ignore qui c'était) a présenté une page d'album extrêmement ornée avec titre calligraphié en caractères gothiques et inscription en noir et rouge sur feuille jaune. Mais il a confondu orientale et occidentale.

Les fautes d'orthographe, surtout dans les noms propres (où, paraît-il, il n'y aurait pas de faute) sont légion. Le livre d'E. ANTONINI et J. GRASSET, *Histoire postale des lacs et des rivières du monde*,

<sup>1</sup> Actuellement Oosteekloo.

<sup>2</sup> Et non Occidentale, comme indiqué dans le commentaire du document.

<sup>3</sup> Selon le Robert, "Epreuve (*typogr.*) : texte imprimé d'un manuscrit tel qu'il sort de la composition", la "composition étant l'action de composer un texte, son résultat", "composer" étant pris dans son sens typographique et non rédactionnel.

David Feldman, Genève, 1984, 163 p., en est un remarquable exemple dès qu'il s'agit de lieux hors de France.

Il arrive aussi que les auteurs emploient un mot pour un autre et, dès lors, leur phrase n'a plus grand sens. Sans pour autant vouloir m'acharner particulièrement sur ce bouquin, Antonini et Grasset écrivent à la p. 140 que le Congo inférieur n'est navigable que de Bukoma à Kongolo... Or, le Congo inférieur n'est navigable que de Matadi à l'Océan Atlantique ; c'est le Congo supérieur qu'il fallait lire et Bukama au lieu de Bukoma.

Jean SENECHAL (disparu en novembre dernier) a publié une étude remarquable en deux volumes **Bureaux spéciaux, Franchises, Contreseings, Marques administratives. Des origines à 1900**, Ed. Bertrand Sinais, Paris, T. 1, 1998, 431 p., et T. 2, 1999, 523 p. Il est parti du livre de James LEGENDRE<sup>4</sup> sur le même sujet et l'a multiplié par cinq ou six. Ce monument contient une foule de renseignements que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Malheureusement, la relecture du texte n'est pas à la hauteur du contenu et de la présentation. C'est ainsi qu'à la p. 140 du tome 1<sup>5</sup>, J. Sénéchal parle du général de Rochambeau, commandant de l'expédition de Saint-Domingue, mort en 1813 à la bataille de Leipzig, comme du fils du Maréchal de Rochambeau, héros de la Guerre de Sécession. Celui-ci étant mort en 1807, c'est assez original de participer à une guerre plus de cinquante ans après son propre décès. En fait, il fallait lire *Guerre d'Indépendance des Etats-Unis* et non *Guerre de Sécession*.

Notre Hanciau national a publié relativement peu sous son nom. Il est bien connu que sa production littéraire du 19<sup>ème</sup> siècle a été signée par son associé et beau-frère Jean-Baptiste Moens. Ce n'est qu'après la liquidation de la Maison Moens en 1900 qu'il signa ses œuvres. Son principal bouquin **La poste belge et ses diverses marques postales, 1814-1914** est paru en 1929, cinq ans après sa mort, il n'a donc pas eu l'occasion de relire les copies. Il a été réédité tel quel par les Editions Hector Raassens d'Anvers en 1981. Quand je dis tel quel, ça implique erreurs incluses, la reproduction étant photographique. C'est ainsi que dès la p. 6 figure une énormité. Il s'agit d'un tarif des lettres à destination de Bruxelles (en port dû, bien sûr) en 1701. La 6<sup>ème</sup> rubrique qui s'intitule *D'Aix, de Liège, etc., reprend les lettres d'Aix, de Maestricht, de Liège, des Pays d'Outremer, du Limbourg, etc. payent simples 4 sols, doubles, 4 sols, l'once 6 sols*. Étant entendu que le Limbourg du début du 18<sup>ème</sup> siècle n'a rien à voir avec les Limbourgs (belge et néerlandais) actuels, mais constitue bien le Duché ayant Limbourg<sup>6</sup> pour capitale (à 8,5 Km de Verviers) et appartenant au Duché de Brabant depuis la bataille de Worringen (ou Woeringen, selon les auteurs) en 1288, puis aux Ducs de Bourgogne et la suite vous connaissez.

Que viennent donc faire ces Pays d'Outremer dans le triangle Liège-Maestricht-Aix-la-Chapelle ? Tout d'abord outremer sans trait d'union est le nom d'une couleur, tandis qu'outre-mer avec trait d'union signifie les pays d'au-delà des mers (si j'en crois mon Petit Robert).<sup>7</sup> En fait, il faut lire *Pays d'Outremeuse* sans trait d'union, ce qui, contrairement à ce qu'on pourrait croire à première lecture, n'est pas l'ensemble des pays de la rive droite de la Meuse. Le quartier d'Outremeuse<sup>8</sup> à Liège, à savoir les paroisses Saint Nicolas et Saint Pholien, a toujours fait partie de la principauté de Liège et jamais des pays d'Outremeuse. Il s'agit en fait du Comté de Dalhem (à ne pas confondre avec Dahlem,

<sup>4</sup> LEGENDRE, James, **Bureaux spéciaux et franchises. Des origines à 1876**, à compte d'auteur, Paris, 1963, 182 p.

<sup>5</sup> Il faut croire que les pages 140 sont maudites !

<sup>6</sup> Finalement plus connu comme Dolhain-Limbourg, même si Dolhain n'est qu'un hameau de Limbourg. Postalement, depuis l'Indépendance belge, les marques sont au nom de Dolhain ou Dolhain-Limbourg. En fait, Dolhain est la ville basse et Limbourg la ville haute. Herve et Eupen, notamment, faisaient partie du Duché de Limbourg.

<sup>7</sup> Il y a lieu de noter que les marques d'entrée maritimes françaises ont comporté de 1828 à 1839 la mention *Pays d'outremer* (en un mot) et à partir de 1839, *outre-mer* (avec trait d'union). Cf. SALLES, Raymond, **La Poste Maritime Française**, Tome 1 **Les entrées maritimes et les bateaux à vapeur**, Réédition James Bendon, Limassol (Chypre), 1992, pp. 21 à 33.

<sup>8</sup> En wallon de Liège, *Dju d'la Mous'* ou plus familièrement *Dju d'la*. (Orthographe wallonne non garantie, je n'ai jamais appris ni à lire, ni à écrire le wallon.)

banlieue au sud-ouest de Berlin) et des régions de Fauquemont (actuellement Valkenburg) et Rolduc<sup>9</sup>. Voyez Hervé HASQUIN *et alii*, **Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative**, Crédit Communal, réalisation la Renaissance du Livre, s.l., 1980, Wallonie, Vol 1, pp. 365-367, rubrique *Dalhem* et Vol 2, pp. 880-882, rubrique Limbourg. La commune actuelle de Dalhem se trouve à 3,5 Km au sud-est de Visé, Valkenburg dans le Limbourg néerlandais à l'est de Maestricht.

Cette recension d'erreurs n'est pas là pour éreinter les différents auteurs. Chacun d'entre ceux que j'ai cités a fait beaucoup plus de recherches que je n'en ferai jamais et, eux au moins, ont fait avancer la marcophilie et l'histoire postale.

Mon but est de vous dire une fois de plus que vous devez lire beaucoup et dans beaucoup de domaines si vous souhaitez connaître votre sujet (ou vos sujets) et l' (les) approfondir. Et également si vous souhaitez connaître d'autres sujets, afin, par exemple, de réaliser des chopins qui, une fois revendus, vous permettront de financer votre collection. Mais il ne faut pas croire tout ce qui est imprimé.

Dès lors, il est impérieux de recouper, dans la mesure du possible, toutes vos informations, premièrement par rapport à votre *mémoire centrale*, (j'entends par là vos connaissances) et aussi par rapport à toute autre source de documentation que vous pouvez trouver et par rapport aux pièces que vous possédez. Ceci est surtout important si vos informations proviennent d'Internet. En effet, il est loisible à quiconque d'ouvrir un site Internet et d'y raconter sans aucun contrôle et sans frais n'importe quelle ânerie que ce soit par ignorance, distraction ou désir de nuire<sup>10</sup>. Un livre a de plus grandes chances d'avoir été contrôlé par l'éditeur, mais ce n'est pas certain. Voyez le livre de Sénéchal cité ci-dessus. L'auteur connaissait bien son sujet et l'éditeur est à la fois négociant en documents d'histoire postale et docteur en Histoire (avec une thèse sur le service postal militaire français en Orient pendant la première guerre mondiale 1915-1923). On peut donc supposer que s'il avait relu le texte, il aurait relevé la confusion entre les guerres de Sécession et d'Indépendance. Mais en avait-il le temps ? A-t-il accordé une confiance aveugle à un auteur réputé ?

Vous pouvez recouper vos informations par rapport à un atlas, un livre d'Histoire, ou tout autre livre ou article sur le même sujet. Et si vous relevez des divergences, tachez de trouver quelle est la version qu'il y a lieu de croire. Vous pouvez aussi comparer l'information avec les pièces que vous possédez, à condition que vous en possédiez un nombre suffisamment élevé pour être sûr qu'il ne s'agit pas de l'erreur d'un postier, d'une fabrication ou d'une *amélioration* d'un faussaire, ou d'une complaisance.

En théorie, l'idéal serait que vous retourniez aux sources des auteurs et que vous vérifiiez vous-même. Mais est-il vraiment envisageable de refaire pour votre compte les recherches des Herlant, Lenain, Salles et autres auteurs célèbres qui ont parfois consacré une vingtaine d'années, voire plus, à la confection de leur étude ?

Bonne(s) lecture(s) !

<sup>9</sup> J'ignore où Rolduc se cache. Je ne l'ai trouvé ni dans le dictionnaire des communes de Belgique de Guyot, ni sur une carte du Limbourg néerlandais. J'imagine que si Fauquemont est la traduction française du nom d'un patelin batave, il doit en être de même pour Rolduc, mais je n'ai pas réussi à deviner lequel. Si vous connaissez la réponse, faites la moi savoir.

<sup>10</sup> Ne me dites pas que ça n'est pas possible : les *hackers* et autres pirates informatiques n'ont-ils pas pour but premier de vous pourrir la vie ? (A vous, pas à moi, je n'ai pas de liaison Internet).

# LA SERIE ROI ALBERT

## Emission Albert Ier 1914

### Fiche technique

-----

Emission décidée par Arrêté Royal et Arrêté Ministériel du 30.09.14 en même temps que l'émission Monument de Mérode.

Trois valeurs: 5 cent. vert; 10 cent. rouge et 20 cent. violet.

Effigie: Albert Ier, petit format.

Timbres vendus au double de la valeur faciale au profit de la Croix-Rouge.

Mise en cours: le 03.10.1914.

Mise hors cours: le 15.08.1920.

Dessin de Mac Donald.

Impression: Imprimerie Verschueren, Anvers.

Procédé: lithographie.

Feuilles de 300 timbres en 2 panneaux de 15 x 10.

Dentelure: 14 ou non dentelés.

Papier: blanc-crème, grené. Texture en losanges.

Gomme: mince, lisse et mate avec de légères stries obliques.

Les perforations ne s'étendent que sur la marge gauche des feuilles. La marge droite n'est pas perforée.

Marque "DEPOT-1914" encadrée dans le coin supérieur gauche des feuilles.

Les non dentelés ont le même papier et les mêmes caractéristiques que les dentelés.

L'impression fut arrêtée le 07.10.1914 au début du bombardement d'Anvers.

Les nombreuses impressions réalisées par Verschueren à l'insu des autorités belges ont été reconnues comme contrefaçons par le jugement de la Cour d'Appel de Bruxelles du 10.04.1926.

## Quelques conseils pratiques préliminaires

---

Distinguer les vrais et les faux timbres de cette série est une tâche difficile. Il faut surtout examiner les points suivants: la position du mot BELGIQUE dans le cartouche supérieur; le nombre de perles entre le cartouche de la valeur et celui de BELGIE; la couleur de la croix (timbres de 5 et 20 centimes); la hauteur des timbres mesurée à partir des lignes du cadre. Du matériel de comparaison authentique est pratiquement indispensable.

La caractéristique la plus évidente des faux grossiers est la ligne blanche sous le Grand Cordon, à côté du cartouche de la valeur. Il ne faut cependant pas négliger les autres points.

Les faux insidieux constituent, eux, un réel danger et leur identification est malaisée. La mesure de la hauteur du timbre joue ici un rôle primordial, la différence entre les timbres faux et authentiques n'étant que d'une fraction de millimètre. Dans le cas du type 1 du faux insidieux n° 2 du 10 centimes, il n'y a même aucune différence.

Des mesures de précision de l'ordre du dixième de millimètre exigent un matériel assez coûteux. Mais un truc permet de s'en tirer autrement: couper en deux, dans le sens de la hauteur, un timbre faux et un timbre authentique abîmé que l'on place sur le timbre soumis à l'examen. Avec un peu de pratique, cette méthode assure une comparaison efficace.

Ceci n'empêche pas qu'il faille aussi prendre en considération la gomme, le papier et la couleur. C'est dans la totalité de ses éléments qu'un timbre doit être examiné.



Le 5 centimes authentique

---



## Le 5 centimes authentique

1. L'entièreté du mot BELGIQUE est décentré vers le haut du cartouche.
2. La lettre Q est ouverte à la base de part et d'autre de la cédille. Cette cédille est légèrement courbée et se termine par une pointe à la partie inférieure. Sa partie supérieure touche légèrement la paroi gauche de la lettre Q.
3. Par rapport à la boule de l'ornement qui le surplombe, le 2ème E de BELGIQUE se termine entre le milieu et le côté droit.
4. Ligne blanche discontinue formée de petites hachures au-dessus de l'épaulette gauche.
5. 3 perles et demie entre le cartouche de la valeur et celui de BELGIE. Pas de trait blanc à la base du Grand Cordon.
6. Croix de couleur rouge pâle imprimée après le reste du timbre. Comme pour le 20 c., ce critère est très fiable.  
Largeur des 2 branches verticales de la croix: 0,9 mm.  
Largeur des 2 branches horizontales de la croix: 1 mm.  
La position de la croix dans le cartouche peut varier d'une feuille à l'autre.
7. Papier blanc crème grené, texture en losanges.
8. Gomme mince, lisse et mate avec de légères stries obliques.
9. Aspect général flou: ce phénomène est dû à la teinte crème du papier. (La couleur verte passe mieux sur papier blanc pur).

Le 5 cent. existe en deux types.

Hauteur des timbres de filet à filet: 22,5 mm (pour les 2 types).

(Voir p. 30 la description des 2 types).

Le 5 centimes authentique: types I et II

---

Type I

---

Le type I ne possède pas de perles soudées sous BE de BELGIQUE.

Le panneau inférieur d'une feuille entière de timbres comprend 148 timbres du type I et deux timbres du type II (à perles soudées) en positions 105 et 145.



Type II

---

Le type II possède 2 perles soudées sous BE de BELGIQUE.

Le panneau supérieur d'une feuille entière de timbres comprend 148 timbres du type II et deux timbres du type I (à perles non soudées) en positions 90 et 145.



hauteur 22,5 mm pour les deux types.

Le faux grossier n° 1 du 5 centimes

---

1. Gomme épaisse et brillante. Papier blanc. La croix est rouge vif. Hauteur de filet à filet: 22 mm.
2. Les 5 premières lettres de BELGIQUE sont décentrées vers le bas du cartouche.
3. La lettre Q de BELGIQUE est fermée. La cédille est longue, sa partie supérieure ne touche pas la paroi interne de la lettre Q et sa partie inférieure se termine par une pointe courbée vers la gauche.
4. Le Grand Cordon est limité à sa base par un trait blanc. Trois perles entre le cartouche de la valeur et celui de BELGIE.
5. La partie inférieure du chiffre 5 est déformée de façon bien caractéristique (cf. photo).
6. Trait blanc ondulé au-dessus de l'épaulette droite. Trait blanc horizontal au-dessus de l'épaulette gauche.
7. L'effigie est moins floue que dans les authentiques.
8. Trait blanc le long des perles de part et d'autre de l'angle supérieur droit du cartouche de la croix.
9. Léger trait blanc à droite le long de la joue.



Le faux grossier n° 2 du 5 centimes

---

1. Gomme épaisse et brillante. Papier blanc. (Des tirages ont été réalisés sur papier rose, d'autres sur papier bleuté). La croix est rouge vif. Hauteur de filet à filet: 22 mm.
2. Le mot BELGIQUE est situé au centre de son cartouche.
3. La lettre Q de BELGIQUE est fermée. La cédille est grosse, droite et courte. Elle est terminée à sa partie inférieure par une pointe.
4. Le Grand Cordon est limité à sa partie inférieure par un trait blanc. Trois perles entre le cartouche de la valeur et celui de BELGIE.
5. Pas de trait blanc au-dessus de l'épaulette droite.



- Trait blanc au-dessus de l'épaulette gauche. Pas de trait blanc le long de la joue, à droite.
6. L'effigie est moins floue que dans les authentiques.
  7. Entre le cartouche de la croix et celui de BELGIE, on constate la présence d'un trait blanc très visible le long des perles.



Le faux grossier n° 3 du 5 centimes

---

1. Gomme épaisse et brillante. Papier blanc, parfois bleuté. La croix est rouge vif. Hauteur de filet à filet: 22 mm.

2. Le mot BELGIQUE est légèrement décentré vers le haut de son cartouche.

3. La lettre Q est fermée. Cédille grosse, courte et droite.

4. Trait blanc bien visible le long de la joue, à droite.

5. Le Grand Cordon est limité à la base par un gros point blanc suivi d'une ligne blanche qui se prolonge vers le haut, le long des perles. Trois perles entre le cartouche de la valeur et celui de BELGIE.

6. Un trait blanc droit et bien marqué au-dessus de l'épaulette droite. Un trait blanc au-dessus de l'épaulette gauche.

7. Un trait blanc le long de perles entre le cartouche de la croix et celui de BELGIE.



NB: Les trois catégories de faux grossiers du 5 centimes sont à perles non soudées sous BE de BELGIQUE. Ils sont tous du type I.

## Les faux insidieux du 5 centimes

---

Remarque: Nous désignons comme faux insidieux les timbres faux dont le dessin est identique ou presque identique à celui des vrais.

### Faux insidieux n° 1

---

1. Hauteur de filet à filet: 22,1 mm à 22,3 mm.
  2. Gomme épaisse, brillante, avec des coups de brosse bien visibles.
  3. Papier blanc.
  4. La croix est rouge vif. Cette croix est parfois absente.
  5. Le dessin est très fidèle à celui des timbres authentiques.
  6. La grande majorité de ces faux sont à perles soudées. Quelques uns sont à perles non soudées sous BE de BELGIQUE.
- On distingue 2 teintes pour cette catégorie de faux:

- a) La teinte vert clair conforme à celle des timbres authentiques. L'effigie est floue.
- b) La teinte vert plus foncé conforme à certains tirages des authentiques. L'effigie est moins floue.



Le faux insidieux n° 2 du 5 centimes

---

1. Gomme épaisse et brillante.
2. Papier crème.
3. Ces timbres sont non dentelés.
4. La croix est rouge vif.
5. L'effigie est floue (comme dans les authentiques).
6. Teinte vert-jaune non conforme à celle des timbres authentiques.
7. Le dessin est très fidèle à celui des authentiques.
8. Hauteur de filet à filet: 22,5 mm pour les timbres à perles non soudées sous BE de BELGIQUE et 22,3 mm pour les timbres à perles soudées sous BE de BELGIQUE.

Remarque: Il existe également sur le marché de faux timbres dentelés avec gomme épaisse et brillante, sur papier blanc, avec la croix en rouge vif. Hauteur: 22,5 mm. La teinte et le dessin sont conformes aux authentiques. Certains sont non dentelés et dépourvus de croix.



A SUIVRE.



## Réalisation inter-membres du JEUDI 19 mai 2005

lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ Euro
<b>LES MEMBRES DESIREUX D'OBTENIR UNE OU DES PHOTOCOPIE(S) PEUVENT EN FAIRE LA DEMANDE AUPRES DE D. EGGEN, MOYENNANT UN T.P. POUR LA REPONSE</b>					
<b>BELGIQUE</b>					
LOT 1 :		1 PREC.D'ANVERS A LILLE DU 20/11/1843 GRIFFE "B 4 R" PORT 7 DEC			6,00 EUR
LOT 2 :		1 L. ENTETE "VAN HOOREBEKE WALLYN DISTIL. NEG EN VINS" DE MAL-DEGEM A BELLAGIO (ITALIE) DU 26/06/1897 T.P. 56 - 58 (2) TARIF EXACT			3,50 EUR
LOT 3 :		1 BILLET A ORDRE + FACTURE DE 16 Frs. EMIS A BXL LEGISLATIF POUR ENCAIS. A GREZ DOICEAU DU 29/07/1905 T.P. 60 TARIF EXACT			6,00 EUR
LOT 4 :		1 L. REC. DE RIXENSART A BIEZ DU 11/08/1911 T.P. 77 TARIF EXACT			4,00 EUR
LOT 5 :		1 C.I. DE FLORENVILLE A FIRENZE DU 29/08/1922 T.P. 137 ET 164 TARIF EXACT			3,50 EUR
LOT 6 :		1 C.I. DE BXL A HEYST DU 16/08/1927 T.P. 199 (DEF) TARIF EXACT + FLAMME BIL. EXPO COLONIALE DE HAL 20/08 AU 05/09/1927			3,00 EUR
LOT 7 :		1 C.I. DE GAND A GAND DU 21/11/1925 T.P. 234 TARIF EXACT			3,00 EUR
LOT 8 :		1 L. EXPRESS D'ANVERS A BXL DU 13/03/1935 T.P. 229 - 341 (2) - 401 TARIF EXACT			5,50 EUR
LOT 9 :		1 ETIQ ECHANTIL. EXPRESS DE CHARLEROI A GOSSELIES DU 30/11/1936 T.P. 339 - 403 (2) TARIF EXACT OBL. TELEG DE GOSSELIES			11,00 EUR
LOT 10 :		1 C.I. AVEC POCHETTE DE 10 MINI CARTES D'UCCLE A LIMAL DU 29/10/1943 T.P. 426 TARIF EXACT			4,00 EUR
LOT 11 :		1 RECU DE 464,15 Frs. ETABLI A BXL POUR ENCAISSEMENT. A CHARLEROI DU 20/02/1941 T.P. 431 TARIF EXACT			3,00 EUR
LOT 12 :		1 CARTE MAX. "THUIN LE BEFFROI DE THUIN A EUPEN DU 23/12/1939 T.P. 520 OBL TOURIST. THUIN VILLEGATURE			3,00 EUR
LOT 13 :		1 IMP. DE P.M.B. 7 VERS FRIBOURG DU 24/04/1940 T.P. 521 + VIGNETTE ET OBL. ARMEE SUISSE			3,00 EUR
LOT 14 :		1 C.I. DE MAASEIK A COURTRAI DU 04/06/1951 T.P. 834 TARIF EXACT			3,00 EUR
LOT 15 :		1 L. REC DE PIETREBAIS A BIEZ DU 05/06/1963 T.P. 848 A TARIF EXACT OBL. DEPOT RELAIS DE PIETREBAIS			3,00 EUR
LOT 16 :		1 FEUILLET 35 <sup>ème</sup> CAMPAGNE ANTITUBERCULEUX T.P. 1114/1120 OBL. SPECIALE BXL 05/12/1959 C.O.B. 27,50 EUR			5,50 EUR
LOT 17 :		3 F.D.C. T.P. 1262/1268 CROIX ROUGE C.O.B. 11,00 EUR			3,00 EUR
<b>BELGIQUE CHEMINS DE FER</b>					
LOT 18 :		2 BORD COLIS DE 1974 T.Ch. FER 383- 384- 392- 393 OBL. BIL BOITSFORT			3,00 EUR
<b>BELGIQUE CAISSE D'EPARGNE</b>					
LOT 19 :		LIVRET DE CAISSE D'EPARGNE DE CHASTRE VILLEROUX VERSEMENTS DU 21/01/1913 AU 04/10/19191 + PETITE GRIFFE DU BUREAU TRES FRAIS			10,00 EUR

## BELGIQUE ENTIERS-POSTAUX

LOT 20 : 1 C. P. Occ. N° 7 NEUVE "AVEC REPONSE" 3,00 EUR

LOT 21 : 1 AVIS CHANGEMENT D'ADRESSE DE 11 Frs. TYPE OISEAU DE BXL A OVE-RIJSE DU 27/01/1994 TAXE PAR T.T.X. 72 - 76 ET 83 3,50 EUR

LOT 22 : CARTES POSTALES SPECIALES CA 10/ CA 14 NEUVES C.O.B. 12,50 EUR 3,00 EUR

## EUROPA

LOT 23 : 17 F.D.C. EUROPA PERIODE 1958/1976 5,50 EUR

## BELGIQUE CARTES-ILLUSTREES

LOT 24 : 13 C.I. NEUVES GREZ-DOICEAU ET ENVIRONS 10,00 EUR

LOT 25 : 10 C.I. DIVERSES DE WATERLOO 6,00 EUR

26.	<b>Belgique :</b>	BF 46, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 62 .....	**	34,55	13
27.	<b>Belgique :</b>	BF 52 ND .....		55	20
28.	<b>Suisse :</b>	99 .....	ob.	120	40
29.		100/03 .....		35,10	11,50
30.		104/05 .....		22	7
31.		106/08 .....		18	6
32.		109 .....		35	11
33.		110/111 .....		11	3,50
34.		112 .....		50	15,50
35.		113/27 .....		40	13
36.		128/36 .....		14,10	4,70
37.		137 .....		9	3
38.	<b>Belgique :</b>	20 cartes postales illustr. ....		-	5
39.	<b>France :</b>	20 cartes postales illustr. ....		-	5
40.	<b>Congo :</b>	192/93 ** .....	**	17,50	5
41.		203/08 .....	**	45	9
42.		PA 1/6 .....		28	6
43.	<b>Rép. Congo :</b>	693/707 .....		20	5
44.		BF 11 .....		11	3
45.	<b>Zaïre :</b>	958/65 .....		16	5
46.		967/74 .....		25	7
47.		1293/99 .....		15	5
48.		BF 36 .....		6	1,50
49.		BF 46/47 .....		11	3
50.		BF 48 .....		6	2
51.	<b>Liechtenstein :</b>	339/42 .....		20	6
52.		342A/49C .....		27	8
53.		596/98 .....		10	3
54.		service 9 .....		100	20
55.		service 57/69 .....		21	5
56.	<b>Belgique :</b>	2454/55 (bl. de 4) .....		24	8
57.		2457/61 (bl. de 4) .....		9	3,50
58.		2465/67 (bl. de 4) .....		24	8
59.		2481 (bl. de 4) .....		30	11

1



*Monsieur  
Monsieur Van der Straeten  
N° 1  
Lille  
en France*

00 EUR  
50 EUR  
00 EUR  
50 EUR

0,00 EUR  
0,00 EUR

**L. VAN HOOREBEKE-WALLYN**  
DISTILLATEUR, NEG EN VINS  
**MALDEGHEM.**

Imp. centrale, P. DE KEUKELAERE, Gand



2

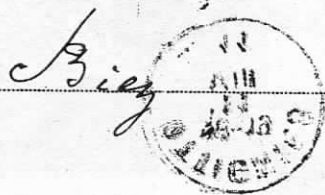
*Monsieur et Madame De Walscha  
Hotel de la grande Bretagne  
Bellagio (Lac de Como)  
Italie*



4

*M. Piero Taxis illes Joseph*

**R** BELGIQUE  
RIXENSART 63



GEMEENTEBESTUUR  
VAN  
ANTWERPEN



STADSKAS

Hofstraat, 21



EXPRES.

Monsieur PÉRIER.

56. rue de la Concorde.

BRUXELLES.

SPEDBESTELLING  
EXPRES

Carte postale

Ma Cher Auguste  
Je suis bien parti  
Lair en allant  
O mon j'ai vu  
qui te font bien des années  
L'espère que tes dents sont  
enfin calmés et te fais  
senteur pas-Embrame  
lien le plus cloude pour  
moi et amities à toi et  
Jeanne, ton mari  
qu'il embrasse  
Bonne nuit Lucien

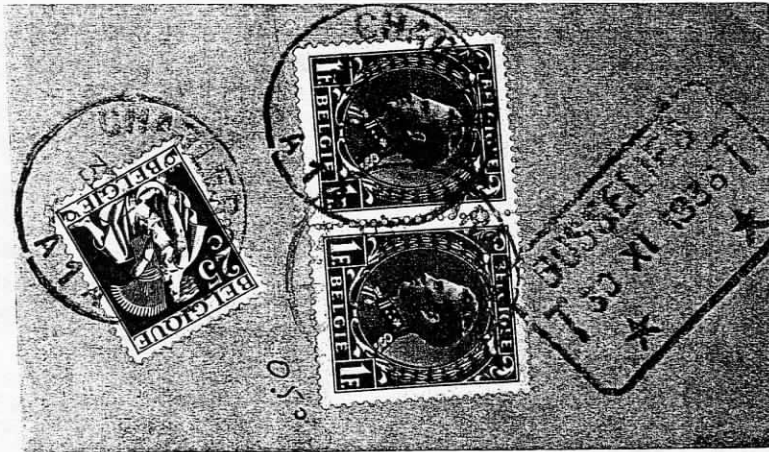
EXPOSITION COLONIALE  
★ 20 AOUT AU 5 SEPT  
KOLONIALE TEN CONSTELLING VAN NALE



3 Rue Harmande

Heysh

8



13



Monsieur NAWRATIL

FRIBOURG (Suisse)

Armée belge-Armée suisse

TRAVAUX ROUTIERS

Georges Joseph

PIÈTREBAIS (Brabant)

CHÈQUES POSTAUX No 2267.82  
DU COMMERCE NIVELLES No 13.291  
PHONE : GREZ-DOICEAU No 49



15

Recommandé

A Monsieur Hannon Bourgmestre

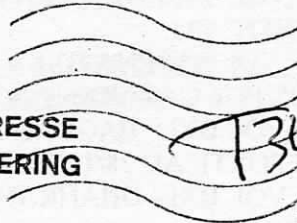
de et à

BIEZ

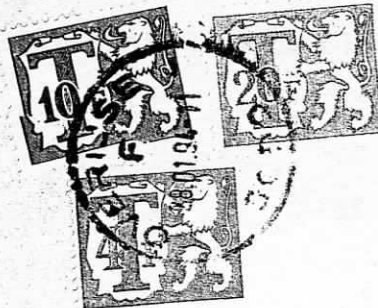
BAIS 82



AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE  
BERICHT VAN ADRESVERANDERING



81



MERCK-BELGOLABO  
c/o mid. Denayer  
Cedit Controlle  
- 21 - Brunelstraat 288  
3090 Overijse

60.	<b>Belgique :</b>	2489/90 (bl. de 4) .....	**	23	7
61.		2533/34 (bl. de 4) .....		9	3
62.		2540/42 (bl. de 4) .....		21	7
63.		2507 A (2x) .....		10	3
64.	<b>Belgique :</b>	25A .....	ob.	85	15
65.		41 .....		40	10
66.		52 .....		38	10
67.		66 .....		65	10
68.		80 .....		25	8
69.		530 ND .....	*	50	10
70.		BF 1 .....	**	460	40
71.		32 BF divers .....		72,60	15
72.		1er vol Bruxelles-Le Caire .....		-	2
73.		Un classeur de t.p. - très forte cote .....	*/**	-	20
74.	<b>Italie :</b>	25 cartes postales illustr. ....		-	3
75.	<b>Suisse :</b>	25 cartes postales illustr. ....		-	3

#### BELGIQUE 1iers VOLS,.....

LOT 76 :	1 DOC AFFRANCHI PAR T.P. Aér 1/4 OBL EXPO PHILAT. CHARLEROI 31/8/1930	3,00 EUR
LOT 77 :	1 CARTE 5ième COUPE GORDON BENNETT - BALLON BELGICA BXL - RIGA DU 20/06/1937.P N° 449 CAT VDB N° 289	3,00 EUR
LOT 78 :	1 C.P. 1ière LIAISON SABENA LIEGE PARIS DU 20/04/1947 T.P. 676 4 - 679 A ET 683 A CAT VDB N° 445	3,00 EUR
LOT 79 :	1 L. "PAR BALLON" DE BXL A OEUDEGHIEN DU 14/07/1947 T.P. Aér. 18/20 OBL. 3ième SALON AERONAUT. BXL CAT VDB N° 462	3,00 EUR
LOT 80 :	1 L. "PAR BALLON" DE NAMUR A JAMBES VIA HERON DU 20/12/1971 VERSO GRIFFE BALLON DECOLLE A NAMUR LE 20/12 A ATTERI A HERON	3,50 EUR
LOT 81 :	1 L. 1ier VOL SABENA CARAVELLE BXL ISTAMBOUL DU 01/11/1961 CAT VDB N° 598	4,00 EUR
LOT 82 :	2 L. 1ier VOL SABENA BXL - LA HAVANE ET RETOUR + FEUILLE DE VOL DU 18/05/1976 CAT VDB N° 678/679	4,00 EUR
LOT 83 :	2 L. 1ier VOL BXL _ BAGDAD ET RETOUR DU 08/07/1976 + FEUILLE DE VOL VOL REPORTE AU 28/11/1976 CAT VDB 683/683 A	6,00 EUR
LOT 84 :	2 L. 1ier VOL BXL- DHAHRAN ET RETOUR DU 07/04/1977 + FEUILLE DE VOL CAT VDB N° 684	4,00 EUR

**BELGIQUE GUERRE 14/18**

- LOT 85 : 1 E.P. N° 50 + T.P. 108 - 109 (2) **DU HAVRE SPECIAL VERS HONFLEUR DU 06/08/1915 TARIF EXACT** 4,00 EUR
- LOT 86 : 1 C.P. **"FELDPOST"** ECRITE A **PERWEZ** VERS PRISONNIER DE GUERRE A GOETTINGEN DU 27/04/1915 OBL **GEMBLOUX BELGIEN** DU 27/04/1915 + **GRIFFE ROUGE KRIEGSGEFANGENENZENDUNG** 7,00 EUR
- LOT 87 : 1 L. DE NAMUR A BXL DU 09/12/1918 OBL. BIL NAMUR 2 B + **GRIFFE PAYE** 8,50 EUR
- LOT 88 : 1 L. EN FRANCHISE DE FOREST A ARMEE BELGE DU 24/04/1919 + **GRIFFE SERVICE DE LA T.S.F. ARMEE BELGE** 4,00 EUR

**ANGLETERRE**

- LOT 89 : 1 C.I. DE ? VERS MELDEN DU ?/01/1907 T.P. 107 REEXPEDIEE VERS QUATRECHT **AFFRANCHISSEMENT ANNULE PAR LA GRIFFE DE MELDEN** 3,50 EUR
- LOT 90 : 5 F.D.C. DE 1969 THEMES : AVIATION, OTAN, ETC 3,00 EUR

**SENEGAL**

- LOT 91 : 1 L. REC. AVION DE DAKAR A BIERGES DU 23/04/1987 T.P. 668 - 690/693 + 2 C.M. T.P. 690/693 **9ième RALLYE PARIS DAKAR 1987** 4,00 EUR

**ETATS-UNIS**

- LOT 92 : 1 L. **"MERRY XMAS"** DU U.S.S. ZIRCON A LAKEWOOD DU 20/12/1944 OBL. **"BUY WAR BONDS" + CENSURE U.S. NAVY** 6,00 EUR

**LICHTENSTEIN**

- LOT 93 : 4 F.D.C. BLOCS 15 - 16 - 17 ET 18 5,00 EUR

**FRANCE**

- LOT 94 : 2 L. **"25ième ANNIVERSAIRE AIR FRANCE PARIS NEW YORK"** ET RETOUR DES 24 ET 25/06/1971 3,00 EUR
- LOT 95 : 2 CARTES MAX. **"PHARE DE GORDOUAN"** T.P. 2326 (2) OBL SPECIALE DU 14/06/1984 3,00 EUR
- LOT 96 : 1 C.I. DE MENTON A BOULOGNE DU 18/03/1956 T.P. 976 TAXEE PAR T.T.X 82 ET 86 3,00 EUR

**CONGO- BELGE**

- LOT 97 : 1 L. PAR AVION DE MOERZEBEKE A CHICAGO DU 11/07/1947 T.P. 237 ET 266 TARIF EXACT 4,50 EUR
- LOT 98 : 1 L. PAR AVION DE JADOTVILLE A FALISOLLE DU 18/12/1947 T.P. 228 - 231 256 - 263 ET 275 TARIF EXACT **T.P. 228 PEU FREQUENT** 4,50 EUR

**DIVERS**

- LOT 99 : 4 AGENDAS POSTAUX AVEC FEUILLETS NOIR/BLANC 1977/1981 **C.O.B. 22,00 EUR** 5,00 EUR
- LOT 100 : 4 AGENDAS POSTAUX AVEC FEUILLETS NOIR/BLANC 1982/1985 **C.O.B. 27,00 EUR** 5,00 EUR

77

faites-vous membre de l'Aéro-Club Royal de Belgique!

# Aéro-Club Royal de Belgique

COURRIER COMMÉMORATIF DE LA  
2<sup>me</sup> ÉPREUVE POUR LA  
V<sup>e</sup> Coupe GORDON BENNETT

Bruzelles, le 20 juin 1937.



POSTE PAR BALLON " BELGICA " 2,20  
PILOTE : ERNEST DEMUYTER



Au Capitaine Honorable  
l'Aéronautique Belge  
**E. DEMUYTER**  
BRUXELLES (Belgique)

## CARTE POSTALE // POSTKAART

Nom et adresse de l'expéditeur (Indication facultative)  
M. ....



85

Madame Beraux & M<sup>re</sup>  
Lespévent: Beraux Com: la  
3<sup>e</sup> Compagnie  
Rue de la Foulerie  
Houffleur

\* Cette inscription peut être biffée. — Dit opschrift mag doorgehaald worden.

86

*Beinabgangsbescheinigung*  
**Seldpostkarte**

An *Belgien*  
Gepüft - F. a.

27.4.15.2-3  
BELGIUM

Montieur Jules Perts  
Sergent  
prisonnier de guerre belge  
du 5<sup>e</sup> B.T.F. Infanterie  
Gottingen  
in *provincie Honore*  
Karakoufo  
Wohnung *preme*  
(Straße und Hausnummer)

Abfender: Dienstgrad Name  
Armestorp Division Regt. Nr.  
B. million  
Abteilung Komp.  
Batterie  
Establon  
Kolonne

*79/11*

*Belgische Soldaten  
(Gefolge, hinter sich).  
Bei diesen ist die Adresse  
oder die Klappeninschrift  
anzugeben.*





POST CARD

This space may be used for Communication

The address to be written here



89

MELDEN  
9 NV  
1-16  
07

Madelle H. De Brito  
Couvent ~~Sulpicien~~  
56, Ecosse  
Quatrecht.  
~~Middel~~  
Belgium.

M. L. Lamprecht  
5 Torcon  
Fleet P.O.  
Kosk, N.Y.

DEC  
20  
1944  
NAVY  
BUY U.S. POSTAGE  
8c  
SEALED  
BUNDLES BEARING THIS MARK  
(FLAP TUCKED IN)

Ms + Mrs H. M. Sanford + Family  
1268 French Ave  
Lakewood,  
Ohio

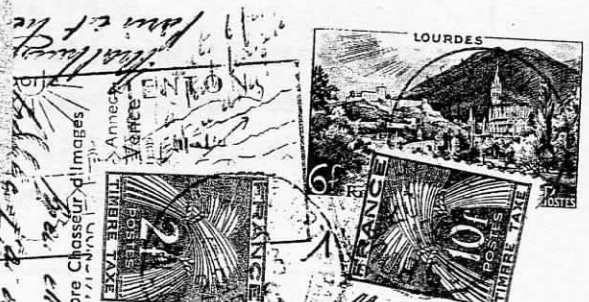
82

PAID

NAMUR  
11-12  
1918  
XII  
NAMEN

On la Direction  
Yainte Generale de Belgique  
3 Montagne du Parc  
Bruxelles

87



35 Boulevard d'Autent  
2 Avenue Marguerite  
12 Boulogne sur Seine

86

*[Faint handwritten text, possibly a letter or address, partially obscured by stamps and other markings.]*

101.	<b>France :</b>	227 (bl. de 4).....	**	17,50	5
102.		228 (bl. de 4).....		8	2
103.		377A .....		27	8
104.		386 .....		17	5
105.		441 .....		10	3
106.		497/98.....		14,35	4
107.		916 .....		6,90	2
108.		922 .....		4	1,30
109.		925 .....		4,30	1,40
110.		929 .....		10	3
111.		1363/65 .....		14	4
112.		1376/77 .....		10	2,50
113.		Carnet C 2032 .....		13,75	4
114.		Rouleaux R 65.....		92	20
115.		R 66 .....		45,75	10
116.		R 67 .....		10,75	3
117.		R 68 .....		10,75	3
118.		R 71 .....		18,50	5
119.		R 72 .....		20	6
120.		BF 14 .....		18	5
121.		744/47 .....		2,60	1
122.		Carnet 2753.....		9,50	3
123.		Carnet 2903.....		9,15	3
124.	<b>Belgique :</b>	4 cartes postales WAVRE.....		-	20